Informations générales sur l'OISC

FRENCH 2008

À propos de l'OISC (Bureau du Commissaire aux services d'immigration)

- Nous sommes un organisme officiel indépendant créé en application de la loi de 1999 sur l'immigration et l'asile (Immigration and Asylum Act 1999).
- Nous contrôlons les conseillers en immigration en veillant à ce qu'ils soient compétents et agissent au mieux des intérêts de leurs clients.
- Depuis le 30 avril 2001, toute personne qui fournit des conseils ou services en matière d'immigration commet une infraction pénale si l'organisation qui l'emploie n'est pas agréée par l'OISC ou ne possède pas un certificat d'exemption délivré par ce Bureau ou si elle n'est pas autrement couverte par la loi.
- L'OISC réglemente la fourniture de conseils et de services en matière d'immigration.
- Nous ne réglementons pas la fourniture d'informations générales sur le système d'immigration et d'asile.

Comment trouver un conseiller en immigration

 Vous pouvez trouver des conseillers agréés par l'OISC dans l'ensemble du pays en consultant notre site Internet à l'adresse suivante : http://www.oisc.gov.uk/adviser-finder/ 00-adviser-finder.asp

Plaintes

- Nous pouvons recevoir des plaintes contre n'importe quel conseiller en immigration, y compris les membres des organisations professionnelles habilitées comme les avocats.
- Tout le monde peut porter plainte.
- Toutes les plaintes seront traitées dans la plus stricte confidentialité.

Organisations contrôlées par l'OISC

- Tous les conseillers agréés par l'OISC doivent afficher les certificats délivrés par l'OISC.
- Ces certificats ainsi que le logo de l'OISC « global tick », représentant le globe terrestre coché, montrent que l'organisation satisfait aux normes établies par l'OISC.

Organisations non contrôlées par l'OISC

- Les conseillers en immigration ne sont pas tous contrôlés par l'OISC.
- Les membres de certaines organisations professionnelles sont habilités à fournir des conseils en matière d'immigration sans l'agrément de l'OISC, de même que les personnes travaillant sous leur supervision.
 - Ces organisations professionnelles sont les suivantes :
 - la Law Society
 - la Law Society of Scotland
 - la Law Society of Northern Ireland
 - l'Institute of Legal Executives
 - le General Council of the Bar
 - la Faculty of Advocates
 - le General Council of the Bar of Northern Ireland.

5th Floor, Counting House, 53 Tooley Street, London SE1 2QN
T 020 7211 1500 T 0845 000 0046 F 020 7211 1553 E info@oisc.gov.uk





